

N° 42 • JANVIER 2024

LA VOIX DES TORRENTS



AAPPMACG





**haute
savoie**
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BELLEVAUX



MACHILLY



Nangy

MONTRIOND
Portes du Soleil

**LA CHAPELLE
D'ABONDANCE**
Portes du Soleil

Abondance
STATION - VILLAGE
Portes du Soleil

MORZINE
Portes du Soleil

Habère-Lullin
VALLÉE VERTE

ANNEMASSE
à vivre ensemble

Thonon
LES BAINS

SIAC
Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE**

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

SM3A
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
ARVE ET AFFLUENTS



LES DATES D'OUVERTURES

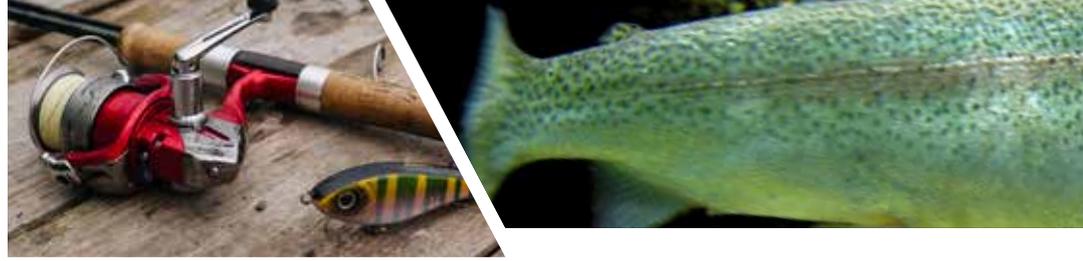
Espèces	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie
Truite Fario, Saumon de fontaine, Omble chevalier, Cristivomer	9 mars au 6 octobre	9 mars au 6 octobre
Truite arc-en-ciel	9 mars au 6 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Truite lacustre (affluents du Léman sauf Dranse)	9 mars au 15 septembre	
Corégone	9 mars au 6 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Ombre commun Domaine public Ruisseaux frontaliers avec la Suisse	PÊCHE INTERDITE 18 mai au 6 octobre 18 mai au 29 septembre	18 mai au 31 décembre
Brochet, Sandre	9 mars au 6 octobre	1 ^{er} janvier au 28 janvier et 27 avril au 31 décembre
Anguille jaune	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE
Ecrevisse américaine	9 mars au 6 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Grenouilles (toutes espèces)	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE
Autres espèces	9 mars au 6 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre

LACS DE MONTAGNE

Les Lacs	Ouverture
L'Anglais, Champraz, Gaillands, Mines d'or, Montriond, Praz, Vallon à Bellevaux, Vert	6 avril au 6 octobre
Fontaine, Plan du Rocher, Les Plagnes et Pontets	1 ^{er} mai au 6 octobre
L'Airon, Anterne, Arvain, Bénit, Brévent, Cornu, Darbon, Flaine, Gers, Jovet et son déversoir, Lessy, Petetoz, Pormenaz, Tavaneuse, Vernant	1 ^{er} juin au 6 octobre

Dates données à titre d'information, sous réserve de modification de l'arrêté préfectoral de la réglementation de la pêche 2024

Il est rappelé que la pêche est interdite sous la glace



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023 a commencé par un déversement important de truites au lac de Machilly dont un grand nombre faisant plusieurs kilos (deux à trois kilos), un véritable succès pour cette nouvelle initiative permettant à de nombreux pêcheurs de sortir les lignes tôt dans la saison et de pratiquer leur passion.

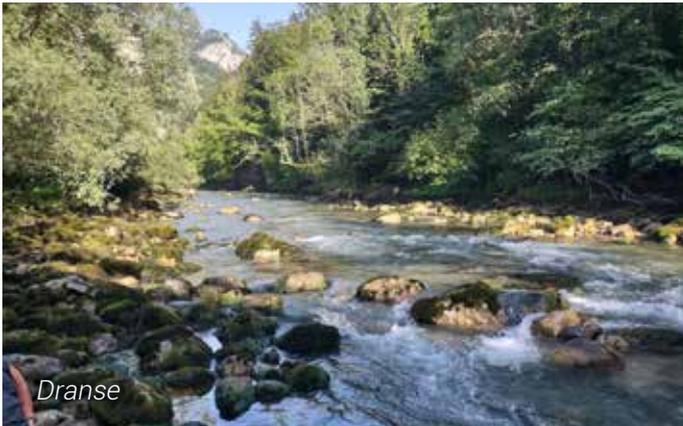
Cette journée avait été annoncée par le système de ventes des cartes pour informer les pêcheurs et le soir de cet événement, une équipe de la TV (8Mont Blanc) a passé un reportage de cette manifestation sur la « Place du village ».

Cette journée a été reconduite début 2024.

Cette année a été ponctuée de nombreuses réunions avec le SIAC, Thonon Agglo, SM3A, le Département, la Région, la Communauté de Communes du Haut-Chablais, CCPEVA, la CC du Genevois, EDF, CMR pour le Rhône et de nombreux autres organismes pour suivre l'ensemble des travaux et projets sur tout le secteur.

L'année 2023 a été pour l'ensemble du secteur, moins impactée par le manque d'eau, avec des orages et des pluies plus régulières pour conserver un certain débit permettant la vie des poissons et de maintenir l'ensemble de la biodiversité.

Des pêches électriques ont été pratiquées dans certains cours d'eau dont le débit était vraiment critique. Le suivi des débits était réalisé par des pêcheurs, le personnel et des membres de l'Association et de la Fédération Départementale ainsi que les Amicales et clubs.



Dranse

Sur l'ensemble du territoire de l'association, une situation se développe de plus en plus pour nous informer que des travaux en rivières se sont produits, des pollutions ont été constatées, que des cours d'eau ont un débit très faible ou sur l'agissement de personnes ou de pêcheurs ne respectant pas la réglementation. Il est vrai qu'avec les moyens actuels, il est facile de prévenir ou de faire des photos et vidéos avec les téléphones mais également avec des caméras de chasse bien dissimulées de jour comme de nuit.

Les pêcheurs sont devenus avant tout, les sentinelles de l'environnement et la protection des milieux.

Une nouveauté pour les jeunes de 15 à 25 ans, un avantage pêche "pass pêche" de 30.00 € est possible pour l'achat de leur carte (Pass"Pêche Rhône Alp).

Malheureusement le tarif des cartes pour 2024 va augmenter, dont les cartes annuelles de 5.00 € pour passer à 120.00 € :

La répartition de ces 120.00 € est la suivante :

- 57.80 € sont attribués à l'AAPPMA du Chablais Genevois pour la gestion de l'association (+ 1.00 €)
- 22.00 € pour la Fédération de la Haute-Savoie (+ 1.00 €)
- 31.40 € pour la Fédération Nationale (+ 3.00 €)
- 8.80 € de RMA (TAXES)

Avec les 57.80 € de votre carte annuelle, l'AAPPMA doit assurer le bon fonctionnement des deux piscicultures, soit environ 12 tonnes de truites "Arc en Ciel" au Brouaz d'Annemasse et l'alevinage des truites de souches d'Abondance et du Bornes (Au Pont de Gys) pour les divers plans d'eau et rivières du secteur avec toutes les charges d'exploitations dont les salaires des 4 salariés, l'électricité, les nourritures des poissons, le carburant...

En adhérant à notre association, vous participez pour avoir des poissons de qualité, en vous demandant de bien vouloir les respecter en remettant à l'eau quand ils ne font pas la mesure ou si vous pratiquez le No-Kill.

La pratique de la pêche sans ardillon porte ses fruits, et est acceptée par la majorité des pêcheurs.

Dans les émissions de pêche dans des pays comme au Canada, la pêche est également sans ardillon en étant respectée de tous, en ne se privant pas d'attraper des saumons ou des truites de 10



kilos voir plus, dans des parcours en no-kill. Vous serez contents de les reprendre un autre jour ou de faire le plaisir d'un autre pêcheur.

Avec notre carte, vous pouvez pêcher sur l'ensemble du département (sauf l'Albanais) aussi bien les lacs et les rivières. La pêche avec cette carte est possible au lac d'Annecy et au Léman, avec 2 hameçons ou 3 mouches et même en bateau.

En septembre, un vote pour de nouvelles réglementations a eu lieu à Sciez (réglementation en annexe) où un grand nombre de personnes a participé dont des enfants pour l'avenir de la pêche.

Nous remercions particulièrement la ville d'Annemasse pour son soutien important pour la vie associative et le renouvellement du bail de 20 ans pour la pisciculture du Brouaz.

Le plan pêche financé par le Département est effectif pour l'investissement de notre structure pour développer la pratique de la pêche dans le département. Merci au Président M. Martial Saddier et à tous les conseillers départementaux.

Toujours une très bonne entente entre l'APALLF (Lac Léman) et notre association pour la garderie commune et l'alevinage en Dranse des truitelles lacustres de la Pisciculture de Rives de Thonon-les-Bains.

Avec un grand merci à Yves Depraz, Président de l'APALLF pendant deux années pour son investissement personnel et sa collaboration avec notre association et souhaitant à son successeur Serge Gervasoni la même réussite.

Un grand merci également à Morgan Perez (pour son investis-

sement, la gestion de notre Association et de l'aide apportée à la Pisciculture du Pont de Gys) qui a démissionné pour des raisons personnelles et professionnelles en changeant de Département. Bonne chance à Morgan pour son travail et sa nouvelle vie.

Un nouveau pisciculteur Antoine Girault est à la Pisciculture du Brouaz à Annemasse pour la production et les déversements de notre secteur.

La bonne équipe de nos 4 salariés assure la gestion et la production de notre association.

Cette fin d'année et ce début 2024 sont marqués par la fermeture du magasin TELMONT à Annemasse qui exerçait depuis plusieurs décennies son commerce de chasse, équitation et de pêche.

C'est toujours avec beaucoup de professionnalisme, que les pêcheurs étaient renseignés des diverses techniques. il était le plus grand dépositaire de la ville d'Annemasse.

Une bonne retraite méritée à M. Blanc, un bon changement de vie pour sa fille et pour les employés de cet établissement.

Le personnel de l'AAPPMA du Chablais Genevois et tous les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une bonne année halieutique avec des rivières et plans d'eau de bonne qualité et de bons débits pour la pratique de votre activité et passion, avec des conditions favorables pour une bonne reproduction des milieux favorables à nos poissons.

Philippe CROLA



Lac de Machilly



Pêche électrique Menoge



NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN 2024

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'AAPPMA Chablais - Genevois s'est déroulée le vendredi 1^{er} septembre à Sciez.

Une mobilisation d'une centaine de pêcheurs s'est rassemblée pour faire évoluer la réglementation et préserver le milieu aquatique et les espèces sauvages de nos poissons. Cette nouvelle réglementation est applicable pour la saison 2024 après une validation de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Le Président de l'Association de Pêche du Chablais Genevois, après avoir présenté les modifications statutaires et la nouvelle réglementation, le vote a été effectué :

Le nombre des votants était de 94 personnes et les modifications adoptées sont :

- Les Statuts Types de l'Association modifiés par l'Arrêté ministériel du 2 juin 2023,
- Un parcours spécifique « Prendre Relâcher » au Foron de Sciez à partir de l'embouchure jusqu'à l'avenue de Sciez (D 1005),
- Un parcours spécifique « Prendre Relâcher » sur la Menoge du Pont de Bonne au Pont de Fillings,



Parcours "Prendre Relâcher" Foron Sciez

- Un parcours spécifique "Prendre Relâcher" sur la Dranse de Morzine à St-Jean d'Aulps en aval du pont de la Moussière faisant l'intersection entre la route des Grandes Alpes D902 et la route de la Moussière d'en Haut en amont du pont faisant l'intersection entre la route des Grandes Alpes D902 et la route des Martinets D293,
- Trois truites par jour en lac,
- Une truite de plus de 60 centimètres par jour dans les plans d'eau et rivières,
- Mesure de 30 centimètres pour les lacs d'Arvouin et Tavaneuse,
- Un seul brochet par jour pour le lac de Machilly,
- Mesure de 60 centimètres pour le brochet au lac de Machilly,
- Interdiction de conserver les poissons vivants en 1^{ère} catégorie (tous salmonidés),
- Interdiction de tout amorçage en 1^{ère} catégorie en plan d'eau.

Le Président remercie l'ensemble des pêcheurs ayant participé à ce vote.

Philippe CROLA



Truite lors du deversement de Machilly



PROBLÈMES DANS LES LACS DE MONTAGNE

Les lacs de montagne sont de plus en plus menacés par l'activité humaine, en abritant un écosystème très fragile. Avec le réchauffement climatique, les baignades sont de plus en plus courantes dans ces lacs malgré des risques d'hydrocution.

Les crèmes solaires, les sels minéraux etc... sont très nocifs pour le bon état d'un plan d'eau.

En effet, les crèmes solaires forment un voile à la surface de l'eau, pouvant nuire à tous les insectes aquatiques, les batraciens.

Nous avons tous constaté la diminution même la disparition des grenouilles et crapauds de certains plans d'eau.

La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) a mis des panneaux déconseillant la baignade dans les lacs de Darbon et d'Arvouin pendant l'été.

Ces lacs de montagne étant des réservoirs pour l'eau potable à court terme, doivent être préservés en étant des refuges pour la faune et la flore.

Il faudrait pour les communes concernées prendre des arrêtés pour interdire toutes les baignades pour respecter et préserver un patrimoine appartenant à tous.

Le Président



Lac de Bellevaux à l'ouverture



Lac de Fontaine



SYSTÈME POUR PRÉVENIR LES PÊCHEURS DE LA MONTÉE DES EAUX

Une réunion a été organisée par EDF sur le secteur du Feu Courbe de la Dranse d'Abondance pour faire des essais d'un système par sirène pour prévenir les pêcheurs et toutes personnes se trouvant dans le lit de ce cours d'eau de l'augmentation rapide du débit.

En effet, la centrale électrique en amont de la confluence de la Dranse d'Abondance et l'Ugine a un système de sécurité avec une ouverture automatique pouvant se déclencher si un problème de fonctionnement se produit.

Trois équipes ont été réparties sur le secteur mais avec le bruit de la rivière et de la route, malgré la puissance maximum du système, ce moyen n'a pas été retenu.

EDF continue de rechercher un ensemble de prévention pour garantir la sécurité de tous.

Le Président





LE LAC VALLON A 80 ANS

En 1943, un important glissement se produisait à Belleaux avec environ 1 600 000 m³ de gravats, d'arbres et de boue. Durant plusieurs semaines, la coulée de boue avance en détruisant plusieurs habitations dont les propriétaires ont eu juste le temps de récupérer leurs affaires personnelles. Dans l'alpage de Vallonnet où le glissement a démarré, douze granges sont emportées et sur son passage, près de 2 500 m³ d'arbres sont arrachés.

La coulée se stabilise dans la vallée et barre le Brevon pour remplir et former un plan d'eau où la scierie du hameau de l'Econduit et deux fermes sont englouties. Nous constatons actuellement les bases de ces constructions dans le lac.

Le lac Vallon est créé et il est devenu au cours des années, un site exceptionnel dans des paysages remarquables en fonction des saisons, pour la pêche, le tourisme et les promenades, en préservant la nature.

Le 23 septembre 2023, organisée par la Mairie de Belleaux, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, une cérémonie commémorative des 80 ans du Lac, avec le Président de Département M. Martial Saddier, les Conseillers départementaux Mme Patricia Mahut et M. Richard Baud, M. Le Sous-Préfet et Mme la Député, M. Jean-Louis Vuagnoux Maire de la commune et le Conseil Municipal avec la présence des partenaires publics, des associations locales et des habitants de la vallée.

Vous pouvez retrouver sur le site de l'Ina les images de la création du lac. (A voir)

Ce petit film d'époque peut faire réfléchir les personnes ayant des projets dans des zones sensibles pour éviter que des mêmes catastrophes se reproduisent.

Le lac Vallon, situé à 1080 m d'altitude avec une superficie de 109 500 m², a une longueur de 830 mètres et 290 mètres de largeur avec une profondeur maximum de 10.50 m.

Le Président



Fête des 80 ans



FAUCARDAGE DU LAC DES PLAGNES ET FUTURS TRAVAUX

Au mois d'août, un important faucardage a été réalisé par notre association en collaboration avec la Mairie d'Abondance, et l'intervention du bateau faucardeur de l'AAPPMA du Faucigny et de son bénévole "Yves". L'investissement de ce matériel a été financé principalement par le Conseil Département. Pendant 4 jours de travail, après avoir coupé la Myriophylle, cette plante aquatique envahissante, une fourche a été installée pour en enlever un grand nombre.



Nous remercions le Maire, la Mairie d'Abondance et les services techniques de cette commune pour la mise en eau et la sortie du faucardeur et également le travail réalisé par Yves avec un grand sérieux et une grande application ainsi que l'AAPPMA du Faucigny pour le matériel.



Sans ce travail, la pratique de la pêche dans ce plan d'eau aurait été impossible pendant tout l'été.



Une étude a été effectuée par la Mairie d'Abondance pour trouver une solution aux fuites de ce lac, où les déversements de poissons étaient impossibles en fin de saison suite au niveau baissant de jours en jours. Après la saison de pêche au mois d'octobre, le lac des Plagnes a été abaissé au maximum par sa vidange, pour faire des travaux d'urgence qui sont envisagés en début 2024.

Nous espérons retrouver ce plan d'eau avec un niveau important pour le début de la saison dans ce lieu si magnifique et sauvage pour la pratique de notre passion favorite "LA PÊCHE" pour les locaux et les très nombreux touristes.

Le Président



L'ANCIENNE DÉCHARGE D'ARMOY

Cette année, le Siac (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) a réalisé une étude sur l'impact de l'ancienne décharge d'Armoiy sur le milieu naturel, étant située au-dessus de l'usine à plâtre de la vallée de la Dranse. Cette étude a permis de mesurer et d'analyser les liquides sortant des ruisseaux d'écoulement et se déversant dans la Dranse et de déterminer la surface réelle de cette décharge.

Depuis la fermeture de dépôt d'ordures, la végétation a repris ses droits, et de nombreux arbres ont recouvert la totalité de la surface.

En conclusion, les résultats des analyses ne dépassant pas les normes, aucuns travaux ne seront réalisés sur ce secteur. Certains déchets apparents seront récupérés pour être déposés en déchetterie.

Le Président



Reprise de la végétation



ANCIENNE DÉCHARGE DE REYVROZ

Les berges du Brevon et de la Dranse étaient jonchées par des déchets provenant de la décharge publique de Reyvroz créée en 1960 et fermée en 2001.

Cette ancienne décharge récupérait les ordures des communes de la vallée du Brevon pendant plusieurs décennies jusqu'à sa fermeture.

Dans cette zone très instable, sur environ 17 hectares, les solutions pour traiter et purger les déchets selon diverses études réalisées depuis 2008 sur la qualité de l'eau et sur les mouvements de terrain, plusieurs glissements dont le plus important a eu lieu en 2017. Depuis cette date, l'ensemble est stabilisé et la végétation s'est développée permettant un ancrage du secteur en amont de la Rivière. Au mois de juin, le Siac (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) a réalisé des travaux par une entreprise forestière, pour enlever les embâcles formés de branches et d'arbres (soit environ 60 m³) pour éviter de provoquer un bouchon et faciliter l'écoulement du Brevon en sécurisant les habitations en aval.

Pendant cette période, le Siac a demandé à l'AAPPMA du Chablais Genevois de participer en enlevant des déchets de toutes natures (Plastiques, ferrailles, bois et diverses pièces automobiles etc.) pour éviter surtout de partir dans le courant pour polluer jusqu'au Léman en augmentant les microplastiques sur tout le secteur. Sentinelles des rivières, les pêcheurs ont toujours alerté les autorités pour supprimer cette décharge qui même bien cachée était une verrue dans le Chablais en polluant tout l'aval (divers articles ont paru dans le

Messenger et le Dauphiné signalant cette pollution depuis la fermeture de cette décharge).

Avec diverses crues, des déchets vont ressortir et d'autres journées de nettoyages pourront être organisées dans les communes par des bénévoles.

Je remercie particulièrement le Conseil Départemental et le Siac pour leurs prises de conscience et leurs réactivités pour organiser les travaux, ainsi que Guillaume du Siac, Dominique, Gilbert, Matthieu, Morgane et Daniel pour leur engagement et pour avoir participé au grand nettoyage.

Le Président



Déchets sortis



Nettoyage par les bénévoles



Après le nettoyage



CHASSE AU BARRAGE DU JOTTY ET LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis la grosse crue de mai 2015, le barrage du Jotty n'avait pas été vidé à cause de la vanne de fond engravée et bouchée par du bois.

Après huit années d'efforts, des travaux ont été réalisés par une entreprise pour EDF, ce conduit est en état et profitant de la grosse crue de novembre, le 14.11.2023, une chasse a été effectuée. Avec les pluies importantes des mois de novembre et décembre, la Dranse avec un débit toujours important et des pointes de 170 à 180 m³ seconde, une deuxième chasse a été réalisée.

Avec le réchauffement climatique, les débits ont été totalement modifiés aussi bien en été qu'en hiver avec des niveaux d'étiage très importants.

Avec des débits enregistrés à moins de 2 m³ seconde à Reyvroz, quand l'eau arrive en Basse Dranse, l'eau se réchauffe et le débit est moins important suite à l'évaporation.

Il est facile de contrôler les débits avec les nouvelles applications pour les activités en eaux vives.

Malheureusement, quand le barrage reteint brusquement pour passer de 20 m³ à moins de 2 m³, les petites truites et alevins sont pris au piège et ils ont comme issue une mort certaine.

Ces grosses variations sont également très nuisibles à la micro faune et toute la nourriture des poissons et à l'équilibre de la biodiversité.

Un minimum de 4 m³ dans ce cours d'eau serait idéal pour la vie, la reproduction en assurant une nourriture pour les truites et autres poissons de la rivière.

Sinon pourquoi pas une production au fil de l'eau de l'électricité ?

Où est l'avenir de la production d'électricité hydraulique avec un diminution de 20 % en 2022 ?

Pourquoi avoir des projets de micro centrales avec des diminutions de débits ?

Pourquoi ne pas prévoir une production d'électricité avec des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments des communes, constructions industrielles et commerciales et le long des autoroutes comme la déviation de Thonon-les-Bains ?

Il ne faut pas oublier que 94 % de ces panneaux sont recyclables.

Le Président



Mortalité de truites et alevins



Canal de vidange



DÉCÈS D'ANNE-LISE BOUVIER

Anne Lise Bouvier, Déléguée Territoriale Hydraulique Arlysère et Haute-Savoie pour EDF est décédée en juin.

Une personne d'une grande valeur, très compétente avec beaucoup de professionnalisme était toujours présente aux Assemblées Générales de la Fédération de Haute-Savoie et de l' AAPPMA du Chablais Genevois pour faire une présentation ou un exposé sur la production d'électricité de notre secteur, les divers travaux ou les moyens et applications de prévention des risques avec les lâchers d'eau.

Les pêcheurs se souviendront d'Anne Lise.

Philippe CROLA

ANNEMASSE PNEUS

Pneumatiques tous véhicules

Benoit-Charles SOREAU (à côté d'Emmaüs)

348, route des Tattes de Borly

F 74380 Cranves-Sales

Tél. 04 50 36 77 76



APRÈS 100 ANS D'ACTIVITÉ, TELMONT FERME SES PORTES !

Magasin emblématique de la région en matière de matériels de pêche et d'équitation, TELMONT arrête son activité en ce début 2024.

C'est en 1989 que Philippe Blanc découvre cette enseigne car sa fille Stéphanie est cavalière et lui dit qu'il y a à Annemasse « un super magasin »...

Ils deviennent alors clients.

De fil en aiguille et un changement de vie se faisant sentir, en 1990, il décide de racheter TELMONT.

Les voilà partis pour 33 ans d'une aventure aussi bien professionnelle que familiale !

Le magasin installé avenue Jules-Ferry près du centre-ville d'Annemasse déménagera courant 2000, rue des Tournelles dans un espace de 600 m² avec parking.

En 2007, Sébastien, pêcheur passionné et monteur de mouches émérite, rejoint l'équipe pour faire partager son expérience et proposer ses conseils.

Sa connaissance pointue de la pêche fera le bonheur de nombreux pêcheurs que ce soit des débutants ou techniciens toujours à l'affût de nouveautés.

Après toutes ces années de travail acharné en essayant de toujours proposer le meilleur à sa fidèle clientèle, l'aventure s'achève et une page se tourne pour toute l'équipe qui tenait à dire un petit mot :

« Nous tenons à remercier chaleureusement tous les clients qui nous ont fait confiance pendant toutes ces belles années et nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leur activité sportive de prédilection ».



Stéphanie Blanc et Sébastien Houdard : une belle équipe !



Philippe Blanc, une retraite bien méritée !



TRAVAUX SUR LA BASSE DRANSE

Des travaux ont été réalisés par le SIAC ces deux dernières années en Basse Dranse en aval du pont de la Douceur jusqu'au delta à l'embouchure au lac Léman en traversant la réserve naturelle.

La 1^{ère} phase de ces travaux débute en 2022, en amont des vignes de Marin jusqu'au vieux pont routier au niveau de la passe à poisson de Vongy.

Des renforcements de berges réalisés avec des enrochements et des systèmes de plantations de saules pour maintenir le terrain et éviter l'érosion ainsi que la création de bras secondaires en cas de crue pour ralentir la force du courant et faciliter les déplacements des graviers et blocs pour un bon fonctionnement de la rivière.

Entre les ponts de Vongy de la nationale 1005 et l'ancien pont, au niveau du boulo-drome, le traitement des plantes invasives a été réalisé en enlevant tous les enrochements, en creusant avec les engins pour enlever les tubercules de Renouée du Japon, en remettant de nouveaux blocs et un film géotextile pour éviter la repousse avant de replanter

pour stabiliser les berges.

La deuxième phase, entre l'ancien pont de Vongy et le delta de la Dranse a commencé en juillet 2023 pour consolider la rive droite côté de Publier en amont du pont SNCF et au niveau de la Ballastière rive gauche en enlevant les palplanches pour rendre ce lieu plus naturel et renforcer par enrochements et plantations comme pour les autres sites. Un renforcement des berges a été effectué par la SAEME (Les Eaux d'Evian) où des épis seront réalisés en 2024. Au niveau du camping de Publier, les berges sont consolidées pour éviter l'érosion et les inondations.

Une très grande surface de Renouée du Japon a été traitée jusqu'au delta pour limiter la prolifération de cette espèce. Pendant ces deux années, toutes les semaines, des réunions de chantiers étaient programmées et les membres du Conseil d'Administration de l'APPMA du Chablais Genevois ont assisté avec Guillaume Bini et Gabin Jesus (technicien et chef de mission de la Fédération Départementale de la Pêche de la Haute-Savoie) à la réalisation des travaux.



Delta de la Dranse



En amont pont de Vongy



Un grand merci également à Amélie Sahuc, chargée de missions au SIAC, Antoine Wlodarczyk de Suez, Franck Amoreau de l'entreprise Guintoli, Mélanie Rouveron du SIAC et Gil Thomas vice-président au Contrat Rivière des Dranses du SIAC, Rémy Dolques de la Réserve Naturelle des Dranses et toutes les personnes qui ont collaboré ou travaillé à la réalisation de ce projet du SIAC.

Vous pouvez consulter sur le site du SIAC, les films lors de la réalisation avant et pendant ces travaux.

Le Président



Pêche électrique avant travaux



Dranse en crue



TRAVAUX DU SM3A SUR LA MENOGE, LE FORON DE FILLINGES ET LES ÉTANGS D'ÉTREMBIÈRES

En septembre, nous avons été contactés par le SM3A (Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ces Affluents) pour assister à une réunion sur des projets de travaux futurs sur la Menoge, Le Foron de Fillinges et les Étangs d'Étrembières, en présence de M. Forel (Président du SM3A) les chargés de missions (Du SM3A) ainsi que les chargés de missions de la Fédération de Pêche de Haute-Savoie (Philippe Huchet et Bruno Martin).

La restauration morphologique de la Menoge entre Pont de Fillinges et le pont de Bonne :

Réhausse du lit actuellement très incisé (recharge sédimentaire), création de chenaux secondaires (anciens lits), retrait de certains enrochements et protection de la route départementale sous la station AVIA.

- Aménagement de 5 seuils pour la franchissabilité piscicole - Menoge et Foron de Fillinges :

MENOGE : RD12a/Les Prés (Burdignin), Sèchemouille (Burdignin), Carraz (Burdignin/Boège),

FORON : Couvette (Fillinges), Bonnefoy (Fillinges)

- Restauration écologique des îles d'Étrembières (étangs) : Reconnexion des deux étangs, remise en eau d'un bras mort à potentiel écologique (ancien rejet eaux pluviales de Veyrier).

Nous suivons ce dossier avec les chargés de missions de la Fédération et de son avancement.

Le Président

TRAVAUX DE LA MORGE

Des travaux ont été réalisés par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) et la Commune Suisse de Saint-Gingolph suite à la crue de 2015, proche d'une crue centennale. Au total la largeur du lit de cette rivière a été augmentée de plus de 12 mètres pour supprimer le goulet qui avait provoqué les inondations et de nombreux dégâts matériels. Des murs ont été construits et les berges ont été renaturées et des bassins ont été créés pour faciliter l'écoulement naturel de cette rivière et permettre la remontée de la truite lacustre pour se reproduire en amont. Vous pouvez regarder le film des travaux sur le site du SIAC.

Il est nécessaire de préserver de plus en plus ces rivières où la reproduction naturelle des truites est possible et de conserver une biodiversité si fragile avec le réchauffement climatique.

Le Président





DE BELLES INITIATIVES

Depuis plusieurs années, des initiations pour les classes des écoles de primaire sont réalisées au lac de Montriond et au lac des Mines d'or par les Amicales de Montriond et de Morzine, avec la participation de l'AAPPMA du Chablais Genevois pour les truites et la Fédération de Haute-Savoie pour son initiateur Gabriel Locoge.

Après un premier atelier sur les espèces rencontrées, la vie des poissons, la reproduction, l'impact de la pollution de nos rivières et de l'environnement, la faune aquatique et des manques du débit de nos rivières, un second atelier, pour apprendre à monter une canne, à lancer et à prendre une truite.

Une journée découverte pour les enfants, très appréciée de tous, dans des cadres avec des paysages magnifiques, avec un grand merci à Gabriel et à tous les bénévoles des Amicales.

Le Président



Pêche des enfants



Cours pédagogiques



Arrivée des écoles au lac de Montriond



44 THONON-les-BAINS. — VONGY (Hte-Savoie). — La Drance et l'Eglise



Pont sur la Drance près Thonon

C.P.N. 4390



APPÂTS NATURELS D'ORIGINE ANIMALE ET LEURRES AUTORISÉS



Appâts naturels d'origine animale et leurres autorisés pendant la période de fermeture de la pêche du brochet dans les cours d'eau et plans d'eau de 2^e catégorie de Haute-Savoie.

Article R436-33

"Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet (du 29 janvier 2024 au 27 avril 2024), la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2^e catégorie."

INTERDIT	AUTORISE
<p>Leurre dur : crankbait, jerkbait, liplesse, stickbait, popper, etc...</p> 	<p>Appât naturel : larves et vers</p> <p>Montage : posé, ligne flottante ou dérivante</p> 
<p>Leurre métallique : cuillère tournante et ondulante, spinnerbait, jig, lame vibrante etc...</p> 	<p>Leurre souple à destination de la truite AEC : larves et petits vers artificiels sans appendice vibrant (virgule ou paddle)</p> <p>Montage : posé, ligne flottante ou dérivante</p> 
<p>Leurre souple : chad, twist, virgule, finesse, slug, créature, grenouille, écrevisse, vers, etc ...</p> 	<p>Leurre souple à destination de la truite AEC : larves et petits vers artificiels sans appendice vibrant (virgule ou paddle)</p> <p>Montage : posé, ligne flottante ou dérivante</p> 
<p>Mouche : streamer, popper, grenouille, écrevisse, etc ...</p> 	<p>Mouche : nymphe, noyée, émergente, sèche...</p> 
<p>Pêche au vif, poisson mort ou artificiel</p> 	

La pêche du Black-Bass est fortement déconseillée du dernier weekend de janvier au 1er juillet ainsi que celle du Sandre jusqu'au 1^{er} juin !



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PÊCHE À LA MOUCHE 3^E DIVISION

DES MOMENTS INTENSES EN HAUTE-SAVOIE

Les 29 et 30 juillet 2023 ont marqué un week-end palpitant pour les passionnés de pêche à la mouche en Haute-Savoie. Organisées dans le cadre du championnat de la Fédération Française des Pêche Sportives (FFPS) 3^e Division, deux compétitions exceptionnelles ont réuni 30 compétiteurs chevronnés sur les rivières du Brevon, de la Dranse d'Abondance et de la Dranse de Morzine.



L'intensité était à son comble avec trois manches de deux heures chacune, une par rivière, lors de chaque compétition. Les concurrents ont démontré leur habileté et leur stratégie en traquant habilement les truites dans ces eaux riches en défis. Le samedi a été particulièrement fructueux, avec un total impressionnant de 394 poissons capturés.

Le dimanche, cependant, a apporté son lot de défis inattendus. Un orage soudain a troublé les eaux des rivières, les teintant et rendant la pêche nettement plus complexe. Néanmoins, cela n'a pas découragé la détermination des



pêcheurs qui ont relevé le défi avec courage. Sur le podium de la première compétition, Guillaume Mogenier a remporté la première place, suivi de près par Clément Bouchet en deuxième position et Geoffroy Barbier en troisième.



La deuxième compétition a vu Clément Bouchet monter à nouveau sur la première marche, suivi de Philippe Beranger à la deuxième place et Guillaume Mogenier à la troisième.



Parmi les moments forts, Didier Delaunay s'est distingué en attrapant le plus gros poisson du week-end, une truite mesurant 37 cm. Ces compétitions ont non seulement été un test de compétences, mais aussi un moment de partage et de passion pour les amateurs de pêche à la mouche.



Malgré les difficultés météorologiques rencontrées le deuxième jour, l'atmosphère sportive et la bonne ambiance entre les participants ont pu se faire ressentir tout au long du week-end.

Tous les compétiteurs ont fait preuve d'une responsabilité environnementale exemplaire, défini par le règlement des compétitions FFPS, en remettant à l'eau la totalité des 544 poissons capturés, préservant ainsi l'équilibre écologique des rivières. Il est important de noter que ces poissons sont sauvages, et aucune opération de déversement n'a été effectuée en préparation de cette compétition. Ces gestes témoignent de l'engagement de la communauté de pêcheurs envers la préservation des ressources naturelles.

L'organisateur, Pierre Kuntz, champion du monde individuel de pêche à la mouche 2023, a supervisé chaque détail de l'événement, garantissant son succès, avec le soutien du Club des Sports de Méribel section mouche, apportant son expertise à la compétition.

Les organisateurs anticipent déjà avec enthousiasme l'édition 2024 de ces compétitions prévue pour les 20 et 21 juillet, promettant une nouvelle série de défis excitants sur les rivières alpines de Haute-Savoie.

Les compétiteurs auront une nouvelle occasion de tester leurs compétences et de partager l'émotion de la pêche à la mouche à travers de nouvelles compétitions.

Pierre KUNTZ



AMICALE DES PÊCHEURS DE BELLEVAUX

La saison 2023 marquée par un été exceptionnellement sec et chaud n'a sans doute pas permis aux pêcheurs de faire des miracles au niveau des prises, mais cette météo agréable nous a fait passer de bons moments au bord de l'eau... Tous les pêcheurs assidus au lac de Vallon ont constaté une diminution des prises malgré des déversements réguliers par l'A.A.P.P.M.A. ; une étude est lancée par la commune pour continuer l'aménagement du tour du lac, notamment le cheminement piétonnier des nombreux promeneurs pour une bonne cohabitation et le respect de tous...

Une série de réunions est programmée avec différents partenaires : la commune, la Région, la C.C.H.C, l' O.N.F, le S.I.A.C et bien sûr les pêcheurs.

Des spécialistes vont essayer de comprendre pourquoi certaines espèces ont totalement disparu, notamment les grenouilles, les crapauds, les ombles et presque les truites farios, ceci malgré un niveau d'eau stable, la disparition des algues et un assainissement enfin réalisé ?

Sur le haut du lac un parking sera aménagé ainsi qu'un point de collecte de déchets et des toilettes publiques...

En ce qui concerne l'Amicale, nous avons abandonné les étangs de grossissement et les avons cédés à un privé passionné, M. Thibault TIMMERMAN qui les a réhabilités.

L'année a été marquée par la disparition de trois membres fondateurs et dévoués : M. André MEYNET dit "Dédé à l'Angèle", M. Henri BUINOUD et Claude NIERMARECHAL ; leur dévouement et leur disponibilité vont nous manquer. Cette année le concours annuel au lac de Vallon aura lieu le 20 mai 2024 toujours le lundi de Pentecôte.

Bonne Année de pêche à tous.

Le Président : Gilles BERGOEN



*Les 3 membres disparus cette année
de gauche à droite :
MM. Claude NIERMARÉCHAL - André MEYNET -
Henri BUINOUD, partis tous les trois à la pêche
dans un lac inconnu sous d'autres cieux.*

Ouverture lac Bellevaux





AMICALE DES AMOUREUX DE LA GAULE DE MACHILLY



Les activités de l'année 2023 ont été réduites à la traditionnelle Assemblée Générale ; où pour diverses raisons beaucoup de membres étaient absents.

Le président de l'AAPPMACG a présenté les différentes mesures qui pourraient faire l'objet d'un

vote pour être intégrées dans la réglementation 2024.

Les membres de l'amicale présents n'ont pas émis d'objection à l'augmentation de la taille de capture du brochet et sa limite à 1 par jour. Mais ils ont été contre l'idée d'une fenêtre de capture.

Pour la pêche au lac il y a eu reproduction du blak bass, plusieurs spécimens de petite taille ont été capturés.

Pour le brochet il s'est pris plusieurs poissons dépassant le mètre.

Sur le Foron amont de nombreux pêcheurs sont mécontents car le chemin le long du Foron est devenu inaccessible pour le déversement des AEC suite à l'installation de gros blocs de pierres et de barrières avec cadenas.

Bonne année de pêche 2024 à tous en souhaitant que les pluies soient plus régulières tout au long de l'année.





HOMMAGE À JOSEPH BUDIKOFER

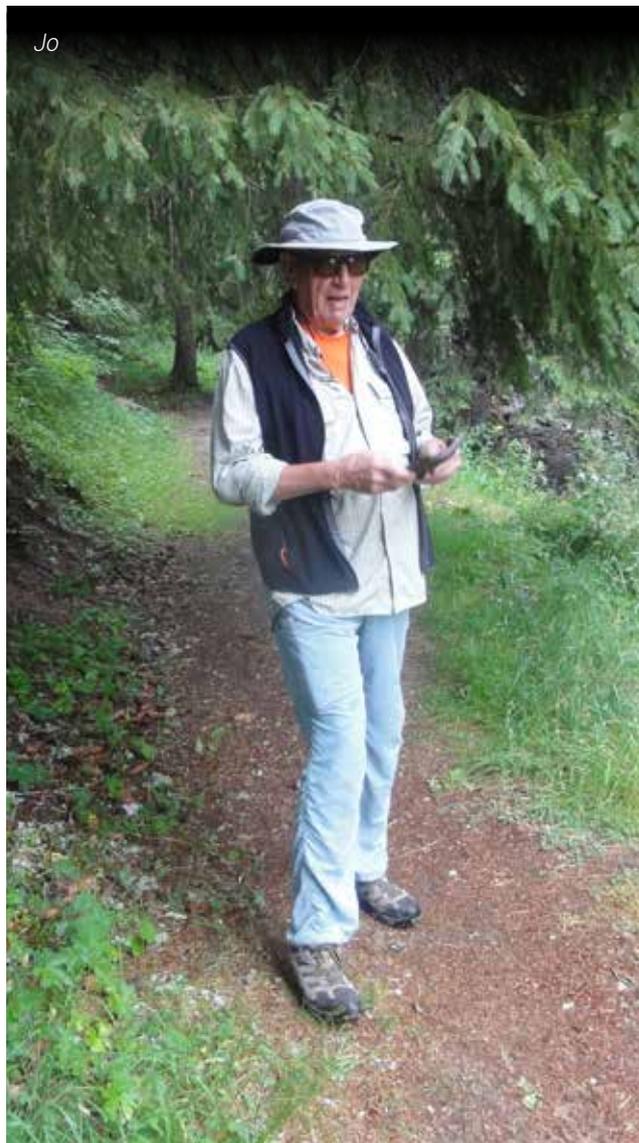
C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de JO Notre président bien aimé (I.P.D) Initiation Pêche Découverte. Nos plus sincères condoléances à sa famille. JO ton départ laisse un vide dans nos cœurs tu avais repris la présidence de l'association après le décès d'Alain Kless pour continuer son œuvre, passer le témoin auprès des enfants de tout âge. Tous les amoureux de notre passion qui t'ont connus le savent bien, tu vas nous manquer.

Pour I.P.D.JFB

Trophée Alain Kless



Jo





DÉCÈS DE MAURICE CROLA

Maurice Crola (mon père) est décédé début février. Il a été membre du Conseil d'Administration de notre association pendant 37 années en étant le Trésorier de 1970 à 2008 et comme délégué de la Fédération de Pêche et Membre du Conseil d'Administration pendant plusieurs années.

Dans les années 60, il a été l'un des fondateurs de l'Amicale des Pêcheurs de Thonon et Environs, toujours existante.

Il comptait plus de 80 cartes de pêche à son actif.

Toujours dans ses bottes, il m'a appris à pêcher avec en priorité "le respect du poisson", de protéger le milieu aquatique et la nature en général. Un grand passionné de pêche mais également de jardin et de champignons.

Il y a plus de 30 ans, avec Bruno Gillet et Manu Barbat de l'Office de Tourisme de Thonon, il a animé des séances d'initiation la pêche au lac de Fontaine à Vacheresse, destinées aux jeunes touristes. De grands souvenirs !

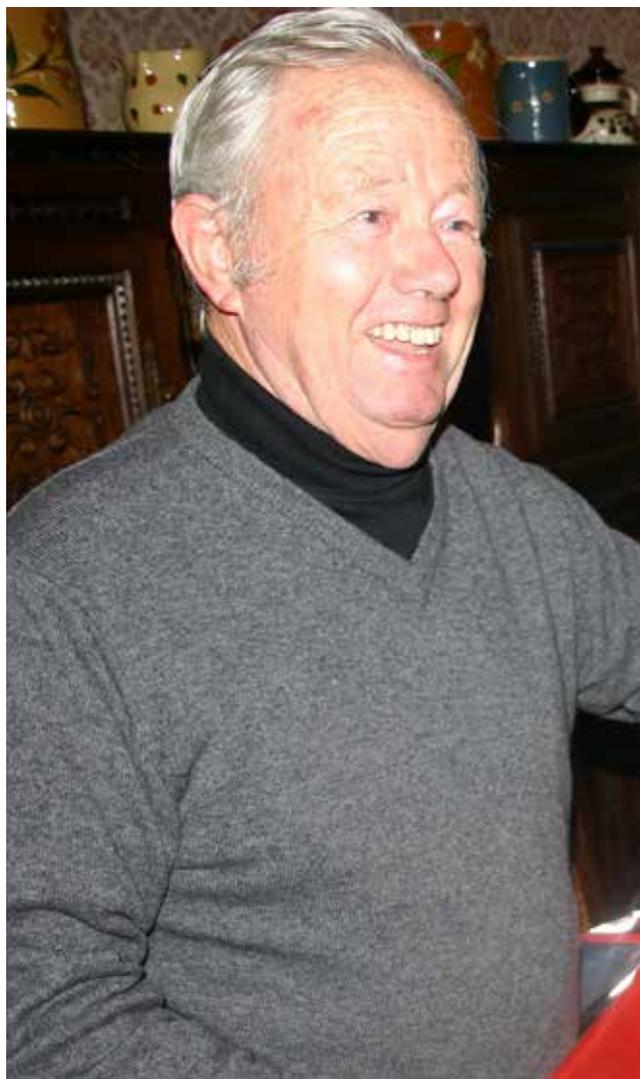
Il a été le responsable de la création de la Passe à poissons de Vongy sur la Dranse, pour suivre les études et trouver les financements avec la DDE, à l'époque avec Max Michoux (décédé aussi en 2023).

Il a suivi le bon fonctionnement et l'entretien de cet ouvrage avec son ami Laurent Costa.

Tous les pêcheurs des Dranses, les pêcheurs amateurs et professionnels du Léman peuvent remercier ces passionnés pour leur travail qui a facilité la reproduction des truites lacustres.

Son épouse Suzanne l'a rejoint fin décembre.

Philippe





DÉCÈS DE GUY MOLLARD

Guy Mollard est décédé début décembre, il a été membre du Conseil d'Administration de notre Association pendant plusieurs mandats en étant le Vice-Président du Chablais.

C'est à son initiative, avec l'aide de plusieurs membres et bénévoles, qu'il a relancé la parution de cette revue "La Voix des Torrents", et cette année, c'est la 42^e édition. Un moyen d'information toujours apprécié par les pêcheurs traitant des réglementations, des nouveautés et diverses actualités de notre secteur.

Il a été également membre du Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie en étant grand électeur et délégué.

Il aimait avec son épouse, participer aux diverses manifestations de l'Amicale de Pêcheurs de Thonon et Environs.

En 2015, il a arrêté sa fonction au sein de notre association pour profiter d'une retraite bien méritée et de sa résidence en Ardèche. Merci Guy pour le travail effectué pour l'association et les pêcheurs.

Le Président



DÉCÈS DE JEAN MACCAUD

Jean Maccaud est décédé en décembre, il était membre de l'Amicale de Thonon et Environ.

C'était une personne de service, toujours partant pour prendre son fourgon lors des organisations des concours, ou pour faire des journées d'entretien à la passe à poissons de Vongy, participer aux journées de nettoyage dans diverses communes comme à Thonon-les-Bains.

Avec son travail, il avait voyagé professionnellement dans toute la France, l'Europe et d'autres pays d'Afrique. Il avait beaucoup de connaissances sur la géographie, l'histoire, des régions et des rivières qu'il avait parcouru ainsi que les massifs de montagne dont la randonnée était sa deuxième passion.

Merci Jeannot pour ta bonne humeur.

L'Amicale de Thonon et Environs





DÉCÈS D'ANDRÉ MEYNET

André Meynet, de l'Amicale de Bellevaux est décédé en fin d'année 2023.

Il a été également membre du Conseil d'Administration de l'AAPPMA du Chablais Genevois pendant plusieurs années à partir de 2008, et grâce à un travail important, il avait récupéré un grand nombre de baux de pêche sur la vallée du Brevon. A cette époque, il passait dans les commerces où chez les artisans pour des participations publicitaires pour cette revue.

Il faisait partie de plusieurs associations et participait beaucoup à la vie de sa commune.

Le lundi de Pentecôte, il organisait avec l'Amicale de Bellevaux, le concours où il n'hésitait pas à prendre toujours le micro pour annoncer les résultats et de petites anecdotes avec toujours la bonne humeur.

André, tu seras un Grand Manque pour cette Amicale et pour notre Association.

Merci Dédé.

Le Président



MOUCHE POUR LA PÊCHE EN TOC-NYMPHE

Matériaux : Hameçon JMC CP40BL H12
 Bille tungstène dorée 4 mm
 Fil de montage 8/0 beige
 Plume queue de faisan
 Plume queue de poule faisane
 Fil de cuivre moyen
 Dubbing de lièvre naturel

Montage :

- Fixer le fil de montage sur la hampe
- Poser 3 fibres de plume de faisane pour former les cerques
- Fixer le fil de cuivre en attente pour le cerclage
- Poser par leurs pointes une dizaine de fibres de plume de faisan que vous enroulez pour former le corps
- Cercler le corps avec le cuivre en attente
- Former un dubbing de lièvre que vous tournez derrière la bille
- Faire le nœud final derrière la bille

Bon montage à tous,
 montage facile pour tout
 monteur.

Jean MARION





ASSURANCES Allianz

Olivier GUILLOUET

1078, rue des Allobroges
74140 Saint-Cergues
Tél. 04 50 43 56 95
olivier.guillouet@.allianz.fr

Automobile

Habitation

Santé



Prévoyance

Emprunteur

Professionnelle

Placement **financier**



**Le CIC à vos côtés
pour vous accompagner
dans vos projets.**

CIC Thonon, 2 bd du Canal - Tél. 04 50 14 00 12 - www.cic.fr

LE ROND DANS L'EAU

Votre magasin spécialiste pêche rivière et lac



04 50 31 11 91

132, résidence du Pont de Fillings, 74250 Fillings



TARIF DES CARTES DE PÊCHE EN HAUTE-SAVOIE - 2024

(Annecy Rivières, Faucigny, Chablais-Genevois)

ADHÉRENT	Sans CPMA CPMA déjà acquittée	Avec CPMA Carte + CPMA	Option Réciprocité Savoie ⁽²⁾
Annuelle adulte	79,80 €	120,00 €	12,00 €
Annuelle 12 - 18 ans	27,80 €	33,00 €	6,00 €
Découverte - de 12 ans	6,00 €	7,00 €	Gratuit
Découverte femme	21,80 €	40,00 €	Gratuit
CARTE TOURISTIQUE			
Hebdomadaire ⁽¹⁾	21,00 €	35,00 €	10,00 €
Journalière adulte ⁽¹⁾	17,10 €	22,00 €	-
Journalière 12 - 18 ans	-	12,70 €	-

Tout possesseur de la carte de l'AAPPMA du Chablais Genevois a le droit de pêcher au Léman avec une ligne montée sur canne munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles maximum, de la rive ou en marchant dans l'eau ou en bateau (pêche banale définie à l'article L 436-4 du code de l'environnement).

⁽¹⁾ CPMA non déductible avec une carte annuelle personne mineure

⁽²⁾ Cette option n'est disponible que pour les adhérents des 3 AAPPMA réciprocaires et est valable sur les lots des AAPPMA réciprocaires de Savoie



Site internet national pour prendre sa carte de pêche sur internet :
www.cartedepeche.fr



POINTS DE VENTE DES CARTES DE PÊCHE

NOM DU COMMERCE	ADRESSE	C P	VILLE
Brico Marché	2, rue des Niollets	74140	Douvaine
Le Calumet	102, rue du Bourg	74110	Morzine
Le Rond dans l'Eau	Pont de Fillings	74250	Fillings
Tabac / Presse de la Colline	74, route de Bonneville	74100	Annemasse
Tabac / Presse / Souvenirs La-Haut	166, classe d'Abondance	74360	Abondance
Décathlon	26, rue de la Résistance	74100	Annemasse
Camping La Colombière	166, chemin Neuf	74160	Neydens
Ardent Sport	44, route de Morzine	74110	Montriond
Décathlon	Rue Cartheray	74500	Publier
Navigation Bar	2, rue Nationale	74500	Saint-Gingolph
Office des Alpes du Léman	Chef-lieu	74470	Bellevaux
Office de Tourisme Abondance	417, rue de l'Abbaye	74360	Abondance
Office de Tourisme Bernex	20, route du Champ de Foire	74500	Bernex
Office de Tourisme Chapelle d'Abondance	10, route des Frasses	74360	La Chapelle d'Abondance
Office de Tourisme Châtel	14, route de Thonon	74390	Châtel
Office de Tourisme Habère-Poche	Place des Habères, route de la Vallée Verte	74420	Habère-Poche
Office de Tourisme Thonon	2, rue Michaud - Château de Sonnaz	74200	Thonon-les-Bains
Uship Pro Yachting	17, quai Paul Léger	74500	Evian-les-Bains
Galopêche	23, rue du Pamphiot - ZA de Marclaz	74200	Thonon-les-Bains
L'Eden	300, route des Frasses	74360	La Chapelle d'Abondance
Ma Tabatière	3, route de Bellegarde	74520	Valleiry



LISTE DES AMICALES ET CLUBS

NOM	PRÉSIDENT	ADRESSE	VILLE	TÉLÉPHONE
Amicale d'Arthaz	M. Jean DE NALE	2100, route des Fagotins	74580 Viry	04 50 04 70 80
Amicale de Bellevaux	M. Gilles BERGOEN	La Cascade	74470 Bellevaux	04 50 73 75 51 04 50 73 70 22
Amicale de Bonne	M. Pascal BEROD	21, avenue du Faucigny	74380 Bonne	04 50 39 29 71
Amicale de Machilly	M. Grégory PLASSON	260, avenue de la Gare	74800 La Roche-sur-Rochon	06 89 88 05 43
Amicale de Montriond	M. Michel PREMAT	43, chemin de Cuveloup	74110 Morzine	06 43 55 92 05
Amicale de Morzine	M. Alain PREMAT	164 A, chemin des Combes	74110 Morzine	06 85 02 43 92
Amicale des Pêcheurs de la Vallée de Boège	M. Gérald SUATON	1927, route de Chez Layat	74420 Boège	04 50 39 17 11
Amicale de Thonon	M. Gilbert CROLA	45 B, rue de la Colline	74200 Allinges	04 50 71 70 86
Club mouche "La Santadrienne"	M. Yann LE GOUEF	60, rue de la Paix Chez M. Jean VITIPON	74380 Nangy	Port. M. Vitipon 06 70 78 17 04
Amicale "Tavans des Arcouasses"	M. Yves RENSON	25, route des Hutins	74890 Lully	06 73 39 36 19
Carnalp fishing	M. Florent SENECHAL	40, rue du Pamphiot	74200 Thonon-les-Bains	06 59 75 66 21
Club Carpiste	M. Vincent SCOTTO	44, rue du Château	74420 Boège	06 83 71 53 18
DKMR Fishing	M. Killian MICAUX	54, chemin des Chatelards	74500 Chevenoz	06 77 37 26 35
I.PD	M. Jean-François BERTIN	327, route du Télésiège	74500 Bernex	



AGNAIRE Fleurs

TOUT POUR LE JARDIN
DÉCORATION FLORALE
ARBUSTES - PLANTES VERTES

20, avenue des Allinges - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95



Depuis 1934

*Vente fromages, charcuteries,
produits régionaux et confection de plateaux*

27 Avenue de la Fontaine Couverte
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. : 00 33 (0)450710188

DECATHLON

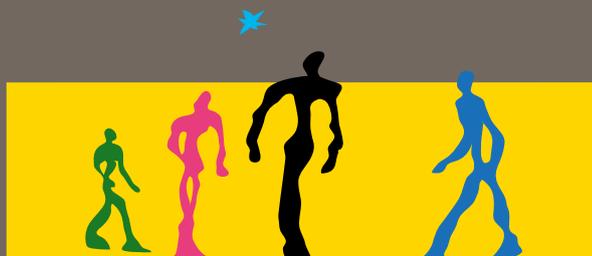
Lundi au Samedi

9h-19h30

04.50.81.54.00

Rue des Vignes Rouges 74500 Publier

**Des conseils d'experts et personnalisés
sur VOS SPORTS !**



ALTER CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

479 route Excenevex 74140 SCIEZ

04 50 72 15 30

Nous voulons compter pour vous !

Nous vous accueillons également sur les sites de:
Bellegarde, Ferney-Voltaire, Annecy-le-Vieux, Findrol, Cluses
Web: www.alter-conseil.com



L'AAPPMACG remercie particulièrement les rédacteurs des articles et les partenaires.

Siège : 2, place de Crête - 74200 Thonon • Tél. 04 50 71 17 79 • E-mail : aappmacg@wanadoo.fr
www.aappmacg.fr
Ouvert les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h